AU JARDIN DE LA FORME
INSCRIPTION 2026-2027
ADULTES

Montant cot.	
N° chèque1	Montant :
N° chèque 2	Montant :
Banque	
Nom chèque	

Documents à fournir

1- La feuille de renseignements ci-dessous complétée avec VOS CHOIX HORAIRES

2- Attestation de santé ou Certificat médical pour la pratique de la gymnastique d'entretien si réponse oui au questionnaire de santé
(VOIR DOCUMENT JOINT majeur / mineur)

3- Adresse courriel OBLIGATOIRE pour la licence et les informations de l'association.

4- **OBLIGATOIRE** : Votre signature sur les annexes

VEILLER A ECRIRE LISIBLEMENT

5- **Votre règlement par CHEQUE à l'ordre de « Au Jardin de la Forme » 2 chèques possible débités en octobre et février**

1 cours/ semaine = 155 €
2-3 cours/semaine = 235 €
4-5 cours/semaine = 285 €
Tarif social 1 cours 70 €/ multi-cours 90 €
Prix incluant licence de 30,50€

REMISE FAMILLES -10 € remise famille pour le 2ème dossier et suivants, dossiers remis simultanément

Paiement avec chèques ANCV +10€ pour frais administratifs

Nom d'usage ..... **Prénom** ..... Mr/Mme

NOM de naissance..... (obligatoire) **Date de naissance** .....

Email adhérent ..... Tel .....

Adresse :.....

.....

Désirez-vous un reçu (pour votre CE etc...) .....OUI NON **Rayer la mention inutile**

Entourez vos horaires -MAXI 2 séances rose / maxi 5 cours,

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Gym' Tonique 1 9h 25 - 10h 25 Salle du Lac		**Gym' Douce 10** 10h - 11h Salle du Lac	**Postural Ball 15** 9h15 - 10h15 Salle du Lac	**Gym' Tonique 20** 9h15 - 10h15 Salle du Lac
	Actigym'SENIOR 7 11h15 - 12h15 Salle du Lac	**Gym'Douce 11** 11h05 - 12h05 Salle du Lac		
Gym Santé Adaptée3 11h30 - 12h30 Salle du Lac	**PILATES streching 8** 12h15- 13h15 Salle du Lac	**Pilates Souplesse Mobilité Périnée 12** 12h30-13h30 Dojo	**PILATES / YOGA 17** 12h30-13h30 Dojo	**Actigym'SENIOR 22** 10h 30- 11h 30 Salle du Lac
Bungy Pump 4 18h10 -19h10 Piste du Courdé	**CROSS Training 9** 18h 10 – 19h10 Gasco'Sports	**Gym' TONIQUE 13** 18h45 - 19h45 Gasco'Sports	**Gym'Ball 18** 16h30-17h30 Slle du Lac	**Stretch Yoga Pilates 23** 12h30 - 13h30 Dojo
		Gym' HOMMES 14 19h45 - 20h45 Gasco'Sports	**PILATES 19** 18h10 - 19h10 Gasco'Sports	

Pour la pratique des cours, nous vous recommandons une paire de chaussures de sport avec de bonnes semelles, VOTRE tapis de sol, une serviette de bain, une bouteille d'eau,
CHAUSSURES de Gym à chausser à l'intérieur des salles
Chaussettes ou chausson de danse ou pied nu, pour Pilates, Postural Ball et Gym'Douce à la salle du Lac et au DOJO

Inscription Au Jardin de la Forme 2026-2027

ANNEXE 1 – DROIT A L'IMAGE

***J'autorise que* des photos** de groupes des séances, figurent dans la communication de l'association (La Dépêche, affiches de rentrée, revues fédérales, bulletin municipal, carte de vœux électronique, page facebook de l'association.)

OUI / NON ***Date****…….. **Signature** ……..….*

ANNEXE 2 - Règlements des salles pour la pratique sportive

SALLE DU LAC

Les participants entrent par le vestiaire et chaussent **des CHAUSSURES propres**, et réservées à la gym dans le vestiaire avant d'entrer dans la salle de pratique

GASCO'SPORTS

Les participants passent par le vestiaire et chaussent à l'intérieur du gymnases des **CHAUSSURES propres,** réservées à la gym

DOJO

Les participants se déchaussent, avant d'entrer dans la salle pieds nus ou en chaussettes anti-dérapantes ou en chausson de gym

ANNEXE 3 - HONORABILITE des BENEVOLES

Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. (obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction)
En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier) je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par SANTE VITALITE aux services de l'ETAT afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L 212-9 du Code du Sport soit effectué (contrôle du bulletin n*2 et du FIJAIS)

Date*…….. **Signature** ……..….*

Annexe 4 - ADHESION et LICENCE SANTE VITALITE

La licence de VITALITE SANTE sera adressée par mail au licencié.

1 – Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, SANTE VITALITE a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en oeuvre du 1er septembre 2026 au 31 aout 2027

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

La **MAIF propose aux licenciés une Option I.A. Sport + facultative qui se substitue à la garantie de base, et permet de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires. (12.80 € de cotisation pour 2026-2027, bordereau disponible auprès de l'association Au Jardin de la Forme**)

3 - Statuts et Règlement intérieur- Participation à l'Assemblée Générale
L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont envoyés par mail avec les feuilles d'inscriptions, et sur demande. (Affichage sur le site internet et dans les cahiers de présence de chaque salle)
L'association est administrée par un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle

« J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter »
Date*…….. **Signature** ……..….*

5 - Utilisation des données personnelles
L'adhérent est informé que l'association et SANTE VITALITE collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association ou à la fédération à l'adresse suivante « contact@ ffepgv.fr ».

Date*…….. **Signature** ……..….*